

CHARTE DE « MON JARDIN PARTAGÉ » – TERRE DE PARTAGE


Ferme Larqué – Assat


Version abonnés – Janvier 2026

Historique

« Mon Jardin Partagé » est une initiative imaginée par Jean-Marc Larqué et son équipe sur le site de la Ferme Larqué à Assat.




 La ferme produit des légumes depuis 1962.


 Jean-Marc Larqué s'y est installé en 1991 et a cofondé en 2004 la première AMAP du Grand Sud-Ouest.

 Grâce au soutien des AMAP, la ferme a engagé sa transition vers l'agriculture biologique dès 2008.

Préambule


Inspiré d'initiatives nord-européennes, « Mon Jardin Partagé » est une première en France.

Ce projet vise à recréer un lien direct entre producteurs et consommateurs , tout en facilitant l'accès à une alimentation locale, saine et de saison  .

Cette charte définit les engagements mutuels entre la ferme et les abonnés afin de garantir un fonctionnement harmonieux, respectueux et durable .

Le jardin est une véritable Terre de Partage, où la récolte, les savoirs et la convivialité se transmettent de génération en génération avec générosité et responsabilité.


Présentation de « Mon Jardin Partagé »






En s'abonnant, chaque personne ou famille peut récolter librement ses légumes sur des parcelles cultivées en agriculture biologique  par l'équipe de la ferme.

 L'équipe de la Ferme Larqué assure :

- la mise en place du jardin,
- la préparation des sols,
- les plantations,
- l'entretien des cultures,
- le suivi agronomique.





Les principes fondateurs

« Le jardin est un lieu de rencontre, d'apprentissage et de convivialité , où chacun peut apprendre, transmettre et partager autour du vivant. »

1.  Respecter le vivant et l'environnement
2.  Favoriser une alimentation locale, saine et de saison
3.  Réduire les transports et les déchets
4.  Soutenir une agriculture humaine et solidaire
5.  Cultiver l'esprit de partage et de solidarité, base de la Terre de Partage

Engagements des abonnés

Chaque abonné s'engage à :

-  S'inscrire pour une année et respecter la présente charte
- Fournir le montant de l'abonnement à chaque début de trimestre, équivalent à 30 €/famille/semaine sur 50 semaines (possibilité de prélèvement automatique)
-  Respecter les horaires et consignes de récolte
-  Récolter selon les besoins familiaux, sans excès
-  Circuler avec soin dans le jardin


Présence d'animaux domestiques :

Le jardin est un espace de production agricole, de partage et de respect du vivant. À ce titre, il ne constitue pas un lieu de promenade pour les animaux domestiques.

- Adopter une attitude respectueuse, bienveillante et coopérative
- Contribuer à la convivialité et au bon esprit du lieu






 La participation aux travaux du jardin n'est jamais obligatoire.

Toute implication est volontaire, libre et basée sur l'envie de participer.

Si un abonné souhaite réduire le montant de son abonnement, il peut chercher une autre famille ou personne désireuse de partager l'abonnement, et s'organiser avec elle pour partager équitablement les récoltes .

Engagements de Jean-Marc Larqué et de son équipe





L'équipe s'engage à :

-  Cultiver des légumes diversifiés en agriculture biologique
-  Assurer l'entretien du jardin tout au long de l'année
-  Informer régulièrement les abonnés de la vie du jardin
- Mettre en place un système clair et lisible pour les récoltes
-  Être présente pour accompagner, conseiller et échanger
-  Favoriser un climat de confiance, fidèle à l'esprit de la Terre de Partage


Pour sa première année, « Mon Jardin Partagé » sera limité à un nombre d'abonné(e)s.


Charte écologique

Le jardin fonctionne avec des pratiques naturelles :

-  Sans pesticides ni engrais chimiques
-  Dans le respect de la biodiversité
-  Avec une gestion économe de l'eau
-  Par le compostage des déchets organiques

Charte du partage des récoltes

-  Les récoltes sont partagées équitablement entre les abonnés
- Chacun récolte selon les besoins de sa famille
- Les abonnés veillent collectivement à ce que chacun puisse récolter

 L'ensemble de la production du jardin appartient aux abonnés.

En cas de surplus, et après accord collectif des abonnés, les légumes pourront être soit :

- récoltés pour la ferme afin d'éviter le gaspillage
- donnés à des associations solidaires.

🌸 Charte du vivre-ensemble

Le jardin est un espace :

- Ouvert, bienveillant et respectueux
- Où chacun respecte les personnes, les lieux et le matériel
- Où les décisions importantes se prennent collectivement
- Où les désaccords se règlent par le dialogue

📖 Charte pédagogique et participative

- 🙌 Chacun peut contribuer selon ses envies et ses possibilités, sans obligation
- Des journées seront organisées pour le nettoyage, la plantation ou l'entretien du jardin, sur la base du volontariat
- 🌱 Ces journées participatives sont des temps d'apprentissage, de transmission et de partage
- Les outils sont partagés, nettoyés et rangés après usage
- 👧 👦 Les enfants sont les bienvenus sous la responsabilité des adultes
- Le jardin peut accueillir des ateliers et événements ouverts au public

♥ Conclusion – Un engagement commun

« Mon Jardin Partagé » est bien plus qu'un lieu de culture : c'est un espace vivant, nourri par la confiance, le respect et l'envie de faire ensemble 🤝 .

En adhérant à cette charte, chaque abonné devient acteur du projet, responsable du jardin autant que bénéficiaire de ses récoltes 🌿 .

🌻 Ensemble, cultivons des légumes, des liens et un avenir plus durable.
Faisons vivre chaque jour notre Terre de Partage.

Le responsable du jardin :

Jean-Marc Larqué

Lu et approuvé Signature

Lu et approuvé



N°d'abonné :

Nom Prénom :

Lu et approuvé Signature